

Initiatives ministérielles

M. Pat O'Brien (London—Middlesex, Lib.): Madame la Présidente, ma collègue au sein du Comité permanent de l'environnement et du développement durable a parlé de la préférence du comité pour un bureau indépendant de commissaire à l'environnement. Elle a ajouté que si, malheureusement, cela ne s'était pas fait, la promesse du livre rouge avait tout de même été tenue.

Je me demande si elle pourrait expliquer comment cela se peut et si elle pourrait aussi nous dire pourquoi, à son avis, la préférence du comité n'a pas été retenue.

Mme Kraft Sloan: Madame la Présidente, comme toujours, les gens ont des opinions divergentes sur les positions à adopter. Après avoir entendu des témoins et après des discussions internes, le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a adopté une position. Nous avons pensé qu'un commissaire autonome serait peut-être la solution idéale.

Dans le livre rouge, on s'engage à créer un poste de commissaire au développement durable au sein du Bureau du vérificateur général. Dans sa grande sagesse, le gouvernement a décidé d'adopter cette voie.

Au comité, nous avons notamment discuté des avantages d'un poste de commissaire autonome comparativement à l'influence que ce commissaire pourrait avoir s'il faisait partie du Bureau du vérificateur général. Étant donné les contraintes financières que subit actuellement le gouvernement, je crois que nous pouvons tirer parti des compétences qui existent déjà au sein du Bureau du vérificateur général.

M. Robert Bertrand (Pontiac—Gatineau—Labelle, Lib.): Madame la Présidente, j'ai une question à poser à ma collègue de York—Simcoe.

Pourrait-elle peut-être nous donner des explications sur le concept autochtone des sept générations? Qu'est-ce que cela veut dire exactement?

Mme Kraft Sloan: Madame la Présidente, d'après ce que je comprends, et je crois que c'est la meilleure façon de l'expliquer, cela veut dire que, chaque fois que nous décidons de faire quelque chose qui a une incidence sur l'environnement naturel, par exemple si nous décidons de détourner un cours d'eau ou de raser une forêt, nous devons penser aux conséquences que cela aura sur les sept prochaines générations.

Il ne suffit pas de penser aux conséquences qu'auront ces changements dans un mois ou dans un an. Nous devons penser aux sept générations qui nous suivront. Les questions environnementales sont très complexes. Souvent, nous ne réfléchissons pas suffisamment aux conséquences à long terme.

Une des raisons pour lesquelles j'appuie avec autant d'ardeur la notion de développement durable, c'est qu'elle tient compte des aspects écologiques, économiques et sociaux. Je crois fermement dans la valeur réelle nette qui se transmet de génération en génération. Nos enfants hériteront de ce que nous leur laisserons, et ce sera la même chose pour leurs enfants, et ainsi de suite jusqu'à la septième génération.

M. John Finlay (Oxford, Lib.): Madame la Présidente, je suis très heureux de prendre part à ce débat étant donné que j'ai été membre du Comité permanent de l'environnement et du développement durable dont l'un des premiers travaux, il y a environ un an, a été d'examiner la question d'un commissaire au développement durable.

• (1745)

Comme les députés qui ont pris la parole avant moi l'ont dit, nous avons entendu un grand nombre de témoins. Nous étions satisfaits de notre rapport. Nous sommes satisfaits du projet de loi présenté par le ministre de l'Environnement et des mesures que le gouvernement va prendre.

Avec la Loi modifiant la Loi sur le vérificateur général afin de nommer un commissaire au développement durable, le gouvernement est bien en voie de tenir une des promesses faites dans le livre rouge. . .

Une voix: Ce serait la première.

M. Finlay: La première d'un grand nombre. Je voudrais parler de trois grands aspects de ce projet de loi. Le premier concerne la définition qui y figure. C'est seulement une des définitions qui ont été présentées au comité. Nous en avons beaucoup discuté. Je crois que nous avons fait un choix judicieux et je suis ravi que la définition qui figure dans cette loi soit celle provenant du rapport Brundtland.

Le développement durable désigne le développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations futures de satisfaire les leurs. Comme mon honorable collègue, le député de Davenport, l'a déjà fait remarquer, cette définition est cruciale. Elle va au-delà de l'idée d'établir un équilibre entre l'économie et l'environnement. Jusqu'à il y a quelques années, quand je posais ce genre de question d'un point de vue environnemental aux membres du gouvernement précédent, on me répondait en ricanant qu'il fallait songer aux emplois d'abord et à l'environnement ensuite. Notre avenir est maintenant et il englobe à la fois les emplois et l'environnement, à la fois les industries et l'environnement, toutes les industries et l'environnement. C'est une chose fondamentale que tous les députés, j'espère, reconnaîtront.

Beaucoup de gens considèrent l'industrie et l'environnement comme antithétiques et contraires. Notre définition va bien au-delà de cette opposition. Encore une fois, nous sommes devant une situation où bon nombre de nos établissements d'enseignement, bon nombre de nos entreprises et de nos industries ainsi que bon nombre des organismes existant chez nous sont un peu en avance sur le gouvernement. Partout, on donne maintenant des cours de gestion des déchets, de gestion intégrée des ressources. Nos ministères de l'Environnement et de l'Industrie ont aussi stimulé l'industrie de l'environnement, au Canada, qui est l'un des secteurs de l'économie qui connaît la croissance la plus rapide.

Revenons un moment à cette définition: «Développement qui répond aux besoins du présent». On ne parle pas des désirs présents, mais des besoins. Cela signifie qu'il faut bien réfléchir. Nous devons conclure quelques accords et faire beaucoup de recherche. Ce qu'il faut comprendre avant tout, c'est que nous vivons sur une planète qui a ses limites. Nos ressources, notre terre, notre air, notre